



REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE-TRAVAIL-PROGRES



PRESENTES PAR :

Mahamat Djimadingar/Ministere de l'environnement et des Ressources Halieutiques

Ahmat Abderahim Abbo/INSEED

ATELIER SUR LES STATISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

YAOUNDE DU 05 AU 09 DECEMBRE 2011

PRESENTATION DU TCHAD

I- Caractéristiques climatiques du pays

Etat de l'Afrique Centrale situé au cœur du continent africain, le Tchad est un vaste territoire de 1.284.000 km² pour une population estimée à 11 175 915 habitants au RGPH2 de 2009. Il s'étend du 7^{ème} au 24^{ème} degré de latitude nord et du 14^{ème} au 24^{ème} de longitude est. Il est caractérisé par son enclavement du fait de l'absence des débouchés maritimes. Le plus proche accès à la mer (Douala au Cameroun) se situe à 1.700 Km de ses frontières.

Le climat du Tchad est très varié, puisqu'il passe du type saharien au nord au type soudano-guinéen au sud, entre lesquels on distingue les types sahélo-saharien, sahéliens, soudano-sahélien et soudanien. Ces différents types de climats tropicaux présentent cependant des caractéristiques communes. Une saison des pluies unique centrée autour des mois de juillet et août. Cette saison des pluies ne dépasse guère les deux mois aux environs du 15^{ème} degré nord et peut dépasser cinq mois à l'extrême sud du pays. Le climat se caractérise par des températures moyennes élevées et de fortes amplitudes thermiques, un régime de vent à dominance nord-est, une humidité relative moyenne faible et une évaporation élevée.

Les précipitations sont marquées par une forte irrégularité dans leur répartition tant spatiale que temporelle. Du sud au nord, la durée de la saison des pluies diminue de façon considérable. Il en est de même pour les quantités de précipitations. En moyenne, de plus de 1 200 mm au sud, elles diminuent graduellement jusqu'à s'annuler à l'extrême nord du pays.

Le régime thermique est marqué par une période relativement froide allant de décembre à février (11° à 22° C) et une période chaude. Le maximum moyen des températures est atteint en mars (35°-38°C) au sud, en avril (40°-41° C) au centre et mai-juin (42°-43° C) au nord. Quant au maximum absolu, il est de l'ordre de 46⁰-47⁰ C.

En juillet- août, s'observe un minimum relatif occasionné par les chutes de pluies. Ce minimum est moins marqué à mesure qu'on se déplace du sud vers le nord. Par contre, le minimum de janvier est plus creusé dans la zone saharienne qu'ailleurs. La température minimale absolue peut y descendre en dessous de 0°C. La température moyenne annuelle varie de 24°-26° C au sud à 28°-35° C au nord.

L'évolution de l'humidité relative de l'air est identique à celle des précipitations. Le maximum se situe en juillet-août et est de l'ordre de 90 à 95% en moyenne dans la zone méridionale du pays, 85 à 90% au centre et moins de 80% au nord. Le minimum qui s'observe en février-mars, varie de 35% à moins de 10% lorsque l'on va du sud au nord.

L'évaporation a la même marche saisonnière que celle de la température de l'air. Elle est marquée par deux maximums et deux minimums. Le maximum s'observe en mars-avril et les faibles valeurs en août et pendant la période froide (décembre-janvier). La valeur annuelle varie de 2500 à 3000 mm en moyenne.

II- LES RESSOURCES NATURELLES

2.1 Les ressources en terre

Malgré la dégradation, les potentialités agricoles du pays restent considérables:

39 millions d'hectares de terres cultivables, (soit 30 % du territoire), dont :

19 millions d'ha de terres arables réparties en:

13, 3 millions d'ha défrichés propres à l'agriculture et **5.6 millions d'ha** potentiellement irrigables, dont **335 000 ha** facilement irrigués. Il est à noter un total de plus 20 000 ha actuellement irrigués

2.2 Les ressources en eau

Les ressources renouvelables en eaux souterraines sont de l'ordre de **19,2 milliards de m³/an**.

Les ressources exploitables sont évaluées entre 260 et 540 milliards de m³ (Profil Environnemental du Pays 2006).

Cela devrait permettre d'augmenter le taux actuel de desserte en eau de **34 % en 2006 à 60 % en 2015**, selon les orientations du Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA 2003) et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) auxquels le Tchad a souscrit.

2.3 Les Ressources forestières

La superficie des ressources forestières au Tchad n'est pas connue avec précision faute d'inventaire forestier national, seulement des estimations, ce qui constitue une carence importante. Les études réalisées en 1995 par la FAO avançaient un taux de dégradation de **0.6 %** par an correspondant en moyenne à une perte des superficies forestières de presque **140 000 à 200 000 hectares**. On assiste donc à une diminution progressive des ressources forestières de 31 millions d'ha à 21 460 622 d'ha.

Le degré de pauvreté prononcée des populations a conduit à pratiquer une agriculture et un élevage extensif et épuisants pour les sols et à prélever intensivement le bois pour la satisfaction des besoins énergétiques puis que plus de 98 % des ménages tchadiens utilisent la matière ligneuse comme source d'énergie.

A ce jour, les statistiques sur les ressources forestières fournissent les données suivantes :

Les superficies de formations forestières naturelles estimées à **21 058 103 hectares** soit **16,4%** de la superficie du pays sont réparties comme suit :

-forêts denses (îlots), forêts galeries : 189 478 ha ;

-forêts claires, savanes boisées : 3 256 148 ha ;

-formations arborées : 8 460 058 ha ;

-formations arbustives : 9 152 416 ha

La superficie totale des aires protégées est estimée à **22 374 708 hectares** répartie comme suit :

*- Dix (10) Forêts classées : **753 260 ha**, soit 3% des aires protégées ;*

*- Deux (2) Parcs nationaux : **419 400 ha**, soit 2% ;*

*- Sept (7) Réserves de faunes : **11 079 300 ha**, soit 49% ;*

*- Treize (13) Domaines de chasse : **(Klamadji Ko 2007)**;*

-Une (1) Réserve de biosphère : le Lac fi tri : 195 000 ha

- 3518 espèces de plantes supérieures ont été dénombrées.

A part les formations naturelles, il conviendrait d'ajouter les plantations dont les superficies ont été estimées à **15 300 ha** avec un taux de réussite de l'ordre de **72 %**. Le rythme annuel de plantation est de **300 ha** (DPFLCD, 1999). Le volume sur pied est estimé à 5.6 millions de m³, mais le volume potentiellement exploitable (incluant le bois de service, le bois d'œuvre et le bois énergie) est de 1.5 % du volume sur pied (Livre Blanc du MEE, 2005). La déforestation est un processus qui aboutit à la désertification dont les conséquences immédiates sont la perte de l'équilibre écologique et la disparition de la flore et de la faune. En effet, Il y a une relation étroite entre le niveau de pauvreté des populations et l'état de dégradât.

Cette situation a été aggravée par les mouvements de population, consécutifs aux conflits politico-militaires, vers la frange sahélienne du pays affectée par la sécheresse. Il en découle une surexploitation de formations végétales déjà dégradées, une perte de la biodiversité ainsi que les effets du changement climatique.

Afin de relever ces défis environnementaux, le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires ont élaboré des documents stratégiques notamment la SNRP, la SENAREC, le PNAE, le PIDR etc.

Par ailleurs, le Tchad, à l'instar des autres pays, a signé et ratifié un certain nombre des conventions parmi lesquelles on peut citer la Convention des Nations Unies sur la Diversité biologique (CBD), la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CCD) et la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). L'Agenda 21 a recommandé l'adoption des principes de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) pour un Développement Durable.

III- Statistiques de l'environnement

L'environnement est devenu aujourd'hui l'une des priorités des tous les Gouvernements et des institutions internationales compte tenu du changement climatique qui peuvent même affecter la survie de l'homme. Il faut des données statistiques fiables pour pouvoir envisager des actions pouvant contribuer à la protection de l'environnement.

Les statistiques de l'environnement constituent un outil de planification et d'aide à la gestion de l'environnement ; elles permettent d'attirer l'attention sur les problèmes environnementaux et d'inciter à la prise de mesures pour rectifier leurs effets.

Les statistiques dans ce domaine, ne sont pas produites au Tchad, car cela nécessite un appui scientifique et des moyens adéquats afin de permettre sa production. Les données qui existent sont pour la plupart réalisées grâce aux appuis des partenaires au développement. Nous espérons qu'avec l'adoption du Système National des Stratégie de la Statistique, le ministère en charge de l'environnement mettra en place des moyens nécessaires afin de mettre à la disposition des décideurs des données fiables sur l'environnement.

IV-

Contraintes

Malgré les efforts déployés, la dégradation de l'environnement ne cesse de prendre de l'ampleur pour plusieurs raisons :

- les actions de préservation et de protection de l'environnement impliquant nécessairement la prise de conscience et l'adhésion de la population ne sont pas encore effectives ;
- le non respect des règles traditionnelles d'accès aux ressources naturelles ;
- la tendance actuelle à la sédentarisation des éleveurs transhumants, le non respect des couloirs de transhumance et des zones de parcours sont des facteurs qui contribuent à la dégradation des ressources naturelles.
- l'insuffisance sur le terrain des agents du Ministère en charge de l'environnement en quantité qu'en qualité ;
- l'insuffisance d'un programme de renforcement des capacités institutionnelles et des agents ;
- la faible contribution dans la protection de l'environnement des services relevant d'autres ministères du secteur rural dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des projets intégrés ou spécifiques à cause du manque de collaboration et de concertation réelles entre les ministères concernés ;
- l'instabilité administrative inhérente avec de fréquents changements des responsables au niveau du Ministère en charge de l'environnement et de ses services techniques depuis quelques années n'a pas permis d'avoir une maîtrise de grands dossiers et des programmes, du suivi et l'exécution des projets ;
- la faiblesse du mécanisme de coordination des activités des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des associations de la société civile impliquées dans la protection de l'environnement ;
- les ressources financières mobilisées auprès des partenaires à travers les projets et programmes de développement jusqu'à ce jour dans le cadre de l'environnement n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés pour : i) les conditions de mobilisation de ces ressources sont difficiles, réduisant ainsi le taux d'absorption des fonds ; ii) une mauvaise gestion des ressources, l'enveloppe budgétaire consacrée sont petites par rapport aux travaux à réaliser.
- l'absence d'un inventaire pour déterminer avec précision les potentialités en terme de ressources naturelles existantes (sols, eaux, forêts, ressources halieutiques et fauniques) ;

- la présence du socle dans le quart de la superficie nationale constitue une contrainte majeure pour l'exploitation des eaux souterraines ;
- la faible subvention accordée au gaz butane comme énergie de substitution au bois énergie ;
- la faible valorisation des sources d'énergie alternatives : énergie solaire, énergie éolienne ;
- le braconnage excessif, l'utilisation des explosifs et des filets à maille prohibés ;
- le retard dans l'exécution du budget ordinaire de l'Etat ;
- l'insuffisance du personnel qualifié à tous les niveaux ;